



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Rapport de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
sur sa onzième session tenue à Paris, du 30 novembre
au 13 décembre 2015**

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour).....	1	5
II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)	2–22	5
A. Adoption de l'ordre du jour	2–3	5
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	4	7
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires	5–11	7
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	12–14	8
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto	15–19	8
F. Participation.....	20–21	9
G. Documentation.....	22	9
III. Rapports des organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour)	23–28	9
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	23–25	9
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	26–27	10
IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (point 4 de l'ordre du jour).....	28–33	11
V. Questions relatives à l'application conjointe (point 5 de l'ordre du jour).....	34–39	12



VI.	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (point 6 de l'ordre du jour)	40-44	13
VII.	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (point 7 de l'ordre du jour)	45-50	14
VIII.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (point 8 de l'ordre du jour)	51-55	15
IX.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (point 9 de l'ordre du jour)	56-59	16
	A. Communications nationales	56-57	16
	B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto	58-59	16
X.	Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 <i>ter</i>) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente » (point 10 de l'ordre du jour)	60-61	16
XI.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (point 11 de l'ordre du jour)	62-63	16
XII.	Questions relatives aux : (point 12 de l'ordre du jour)	64-66	17
	A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto	64-66	17
	B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	64-66	17
XIII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (point 13 de l'ordre du jour)	67	17
XIV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (point 14 de l'ordre du jour)	68-70	18
	A. Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014	68-69	18
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015	68-69	18
	C. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017	70	18
XV.	Réunion de haut niveau (point 15 de l'ordre du jour)	71-78	18
	A. Déclarations des Parties	77	19
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	78	19
XVI.	Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour)	79	19
XVII.	Conclusion des travaux de la session (point 7 de l'ordre du jour)	80-85	20
	A. Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	80	20
	B. Clôture de la session	81-85	20

Annexes

I.	Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations that attended the eleventh session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol	21
II.	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention et du Protocole de Kyoto	25
III.	Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its eleventh session.....	26

Seconde partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa onzième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2015/8/Add.1

Décision

- 1/CMP.11 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.11 Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto
- 3/CMP.11 Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto – première partie : incidences liées à la comptabilisation et à la notification et autres questions connexes
- 4/CMP.11 Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto – deuxième partie : incidences liées à l'examen et aux ajustements et autres questions connexes
- 5/CMP.11 Programme de formation à l'intention des membres des équipes d'experts qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2015/8/Add.2

Décision

- 6/CMP.11 Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
- 7/CMP.11 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 8/CMP.11 Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions durant l'exercice biennal 2016-2017
- 9/CMP.11 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- 10/CMP.11 Examen technique en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre et des rapports initiaux pour la deuxième période d'engagement communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto
- 11/CMP.11 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 12/CMP.11 Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Résolution

- 1/CMP.11 Remerciements au Gouvernement de la République française et aux habitants de Paris

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 1^{er} décembre 2015 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France) par le Ministre français des affaires étrangères et du développement international, M. Laurent Fabius, Président de la onzième session de la CMP¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 1^{er} décembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2015/1), établi en accord avec le Président de la dixième session de la CMP après consultation du Bureau de la CMP.

3. Sur proposition du Président de la onzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.

¹ La onzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2015/10). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la COP et de la CMP tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I³ :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer « le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente ».
11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
12. Questions relatives aux :
 - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto ;
 - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
13. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 ;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.
15. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
16. Questions diverses.
17. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

³ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. Ce point a été examiné aux 1^{re} et 8^e séances de la CMP, le 1^{er} et le 10 décembre respectivement. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres de remplacement⁴.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁵. Il a fait observer que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) élaboreraient des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de gestion du temps pesant sur la session de la CMP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires.

6. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 10 Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer « le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »

Point 12 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 a) Communications nationales

Point 9 b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 11 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 12 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 14 a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014

Point 14 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

7. S'agissant du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Réunion de haut niveau », le Président a informé les participants que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la 2^e séance de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP)⁶.

8. Le Président a rappelé aux Parties son approche en matière de gestion du temps de réunion, telle qu'exposée à la 2^e séance de la COP⁷, et a précisé qu'avec l'approche

⁴ Voir le document FCCC/CP/2015/10, par. 12 et 13. La liste des membres élus du Bureau de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/6558.php>.

⁵ FCCC/KP/CMP/2015/1.

⁶ Voir le document FCCC/CP/2015/10, par. 19.

⁷ Voir le document FCCC/CP/2015/10, par. 22.

annoncée mise en place, la CMP se réunirait le jeudi 10 décembre pour examiner les projets de décision et de conclusions prêts à être adoptés à ce moment-là et le vendredi 11 décembre pour achever ses travaux.

9. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

10. À la 3^e séance de la COP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par des représentants de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Angola (au nom des pays les moins avancés), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Chine (au nom du Groupe BASIC – Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Pakistan.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de huit collectifs d'organisations non gouvernementales (questions liées aux femmes et au genre, milieux commerciaux et industriels, environnement, agriculteurs, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, instituts de recherche et syndicats).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. À la 8^e séance, le Président a rappelé que, à sa première session, la CMP avait adopté la décision 36/CMP.1, qui dispose que les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la COP et de la CMP et qu'un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation, conformément à la pratique établie, au Bureau.

13. Le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs⁸ dans lequel il est indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

14. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par 10 Parties (Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Honduras, îles Cook, Kiribati, Nicaragua, Pakistan, Panama et Pérou), la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

15. À sa 3^e séance, le 2 décembre, la CMP a examiné le rapport de situation, présenté par le Secrétaire exécutif adjoint, concernant les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui avaient été reçus par le Dépositaire.

16. Le Secrétaire exécutif adjoint a rappelé que, le 8 décembre 2012, l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto avait été adopté par la CMP à sa huitième session⁹. Il a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192),

⁸ FCCC/KP/CMP/2015/7.

⁹ Décision 1/CMP.8.

144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. Il a fait observer que, au 30 novembre 2015, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de 55 Parties au Protocole de Kyoto, et que 89 instruments d'acceptation étaient encore requis pour que l'Amendement entre en vigueur¹⁰.

17. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des informations présentées par le secrétariat. Le Président a également engagé vivement toutes les Parties à accélérer le dépôt de leurs instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha et à les déposer dès que possible auprès du Dépositaire.

18. À la 8^e séance, le Président a signalé que le Dépositaire avait reçu deux instruments d'acceptation supplémentaires de l'Amendement de Doha. Il s'agissait des instruments d'acceptation de l'Argentine, reçu le 1^{er} décembre 2015, et de Sri Lanka, reçu le 2 décembre 2015. Il a félicité ces deux Parties d'avoir accepté l'Amendement de Doha et a fait observer que 87 instruments d'acceptation supplémentaires étaient requis pour que l'Amendement entre en vigueur.

19. À sa 9^e séance, le 12 décembre, sur proposition du Président, la CMP a pris note de la soumission par Chypre de son instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha le 10 décembre.

F. Participation

20. La session tenue à Paris a rassemblé les représentants de 192 Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que les représentants de six États dotés du statut d'observateur, de 56 organes et programmes des Nations Unies, de secrétariats de convention, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

21. Ont également participé à la session les représentants de 71 organisations intergouvernementales et de 1 109 organisations non gouvernementales, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2015/INF.3.

G. Documentation

22. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa onzième session figure à l'annexe III.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

23. À la 8^e séance, la Présidente du SBSTA, M^{me} Lidia Wojtal (Pologne), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-troisième session¹¹ et a rendu compte

¹⁰ Des informations relatives à l'état de ratification de l'Amendement de Doha sont disponibles à l'adresse : <http://unfccc.int/7362.php>.

¹¹ FCCC/SBSTA/2015/L.15.

oralement des résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de cet organe intéressant la CMP.

24. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarante-deuxième session¹², du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-troisième session et du rapport oral de la Présidente du SBSTA. Le Président a remercié M^{me} Wojtal pour sa direction avisée des travaux du SBI.

25. Le SBSTA a recommandé quatre projets de décision en vue de leur examen et de leur adoption par la CMP au titre de cet alinéa du point de l'ordre du jour. Sur recommandation du SBSTA, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 3/CMP.11, intitulée « Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto – première partie : incidences liées à la comptabilisation et à la notification et autres questions connexes » ;

b) Décision 4/CMP.11, intitulée « Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto – deuxième partie : incidences liées à l'examen et aux ajustements et autres questions connexes » ;

c) Décision 5/CMP.11, intitulée « Programme de formation à l'intention des membres des équipes d'experts qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto » ;

d) Décision 10/CMP.11, intitulée « Examen technique en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre et des rapports initiaux pour la deuxième période d'engagement communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto ».

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

26. À la 8^e séance, le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante-troisième session¹³ et a rendu compte oralement des résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de cet organe intéressant la CMP.

27. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa quarante-deuxième session¹⁴, du projet de rapport du SBI sur sa quarante-troisième session et du rapport oral du Président du SBI. Le Président de la CMP a remercié M. Yauvoli pour sa direction avisée des travaux du SBI.

¹² FCCC/SBSTA/2015/2 et Add.1 et 2.

¹³ FCCC/SBI/2015/L.19.

¹⁴ FCCC/SBI/2015/10 et Add.1.

IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

28. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/5, contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), qui détaille les activités du Conseil exécutif au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 16 octobre 2015.

29. Le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Lambert Schneider (Allemagne), a rendu compte à la CMP des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

30. Le représentant de la Banque mondiale a pris la parole.

31. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Karoliina Attonen (Finlande) et M. Jeffrey Spooner (Jamaïque).

32. À la 8^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 6/CMP.11, intitulée « Directives relatives au mécanisme pour un développement propre ». À la même séance, le Président a informé les participants que les consultations s'étaient conclues par la présentation des candidats au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.

33. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre dont le nom suit¹⁵.

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

	Membre	Membre suppléant
États d'Europe orientale	M ^{me} Nataliya Kushko (Ukraine)	M ^{me} Diana Harutyunyan (Arménie)
Parties visées à l'annexe I	M. Frank Wolke (Allemagne)	M. Piotr Dombrowicki (Pologne)
Parties non visées à l'annexe I	M. Washington Zhakata (Zimbabwe)	M. Moises Alvarez (République dominicaine)
	M. Maosheng Duan (Chine)	M. José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil)
Petits États insulaires en développement	M. Amjad Abdulla (Maldives)	M. Gerald Lindo (Jamaïque)

¹⁵ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

V. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/4, contenant le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 18 septembre 2014 au 30 septembre 2015.

35. La Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M^{me} Julia Justo Soto (Pérou), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Comité. Elle a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leur travail acharné au cours de l'année écoulée.

36. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Dimitar Nikov (France) et M. Yaw Osafo (Ghana).

37. À la 8^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 7/CMP.11, intitulée « Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto ».

38. À la même séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures, et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres et les membres suppléants seraient réputés avoir été élus à la onzième session de la CMP.

39. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de supervision de l'application conjointe les membres et membres suppléants dont le nom suit¹⁶.

Comité de supervision de l'application conjointe

	Membre	Membre suppléant
Parties visées à l'annexe I	M. Konrad Raeschke-Kessler (Allemagne)	M ^{me} Vanessa Leonardi (Italie)
Parties visées à l'annexe I en transition		M ^{me} Iryna Rudzko (Bélarus)
Parties non visées à l'annexe I	M ^{me} Carola Borja Osorio (Équateur)	
	M. Guoqiang Qian (Chine)	M. Chebet Maikut (Ouganda)
Petits États insulaires en développement	M. Albert Williams (Vanuatu)	M. Derrick Oderson (Barbade)

¹⁶ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

40. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/3, contenant le dixième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 6 septembre 2014 au 7 septembre 2015.

41. Le coprésident de la chambre de la facilitation du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Delano Verwey (Pays-Bas) a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leur travail acharné au cours de l'année écoulée.

42. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité, elle a remercié les Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en vue de soutenir les travaux du Comité et elle a invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires durant l'exercice biennal 2016-2017.

43. À la 8^e séance, le Président a noté que le Comité de contrôle du respect des dispositions était dans l'attente de candidatures, et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres et les membres suppléants seraient réputés avoir été élus à la onzième session de la CMP.

44. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de contrôle du respect des dispositions les membres et membres suppléants dont le nom suit¹⁷.

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de la facilitation

	Membre	Membre suppléant
États d'Europe orientale	M. Siarhei Nikitsin (Biélorus)	M. Valeriy Sedyakin (Fédération de Russie)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Emanuela Sardellitti (Italie)	M ^{me} Ida Kärnström (Suède)
Parties visées à l'annexe I	M. Delano Ruben Verwey (Pays-Bas)	M. Grzegorz Grobicki (Pologne)
Petits États insulaires en développement	M. Delano Bart (Saint-Kitts-et-Nevis)	M. Luis Paz Castro (Cuba)

¹⁷ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de l'exécution

	Membre	Membre suppléant
États d'Europe orientale	M ^{me} Iryna Rudzko (Biélorus)	M ^{me} Eva Adamova (République tchèque)
États d'Europe occidentale et autres États	M. Tuomas Kuokkanen (Finlande)	M. Sébastien Bloch (Suisse)
Parties visées à l'annexe I	M. Gerhard Loibl (Autriche)	M. Felix Zaharia (Roumanie)
Parties non visées à l'annexe I	M. Zhihua Chen (Chine)	M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan)
Petits États insulaires en développement	M. Joe Aitaro (Palaos)	

VII. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

45. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/2 contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation, dans lequel sont détaillées les activités du Conseil au cours de la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015.

46. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Hans Olav Ibrekk (Norvège), a présenté à la CMP un rapport dans lequel le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation soulignait les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leur travail acharné au cours de l'année écoulée.

47. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Herman Sips (Pays-Bas) et M. Richard Myungi (République-Unie de Tanzanie).

48. À la 9^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 1/CMP.11, intitulée « Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ».

49. À la 8^e séance, le Président a noté que le Conseil du Fonds pour l'adaptation était dans l'attente de candidatures, et a engagé instamment les pays les moins avancés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres et les membres suppléants seraient réputés avoir été élus à la onzième session de la CMP.

50. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Conseil du Fonds pour l'adaptation les membres et membres suppléants dont le nom suit¹⁸.

¹⁸ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M. David Kaluba (Zambie)	M. Admasu Nebebe (Éthiopie)
États de l'Asie et du Pacifique	M. Mirza Sawlat Ali (Bangladesh)	M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran)
États d'Europe orientale	M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie)	M ^{me} Ardiana Sokoli (Albanie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Lucas di Pietro (Argentine)	M. Philip Weech (Bahamas)
États d'Europe occidentale et autres États	M. Hans Olav Ibrekk (Norvège)	M ^{me} Yuka Greiler (Suisse)
Parties visées à l'annexe I	M. Michael Kracht (Allemagne)	M. Hugo Potti Manjavacas (Espagne)
Parties non visées à l'annexe I	M ^{me} Fatuma Hussein (Kenya)	M ^{me} Ding Ding (Chine)
	Membre remplaçant	
États d'Europe orientale	M ^{me} Monika Kusmierczyk (Pologne)	

VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

51. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/3, contenant le rapport¹⁹ sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, tenue le 5 juin 2014.

52. Des représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

53. Compte tenu des déclarations, la CMP a souscrit à la proposition du Président tendant à ce que M. Paul Watkinson (France) consulte les Parties de façon informelle sur la voie à suivre et rende compte à la CMP des consultations menées.

54. À la 8^e séance, le Président a informé la CMP que les consultations n'avaient pas débouché sur des conclusions. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la CMP.

55. Le Président a indiqué qu'il était important de parvenir à une solution sur la question et a déclaré qu'il allait entreprendre des consultations intersessions sur la voie à suivre.

¹⁹ Établi en application du paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

56. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

57. À sa 9^e séance, la CMP a pris note du rapport intitulé « État de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux »²⁰.

B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

58. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

59. À sa 8^e séance, sur recommandation du SBI²¹, la CMP a pris note du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2015²².

X. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »

(Point 10 de l'ordre du jour)

60. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA pour examen.

61. À la 8^e séance, sur recommandation du SBSTA, la CMP a adopté la décision 2/CMP.11, intitulée « Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto ».

XI. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

62. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

²⁰ FCCC/SBI/2015/INF.9.

²¹ FCCC/SBI/2015/22, par. 22.

²² FCCC/KP/CMP/2015/6 et Add.1/Rev.1.

63. À la 8^e séance, le Président a rappelé que le SBI n'avait pu achever l'examen de ce point de l'ordre du jour et qu'il avait recommandé que la CMP le poursuive à sa onzième session²³. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 9/CMP.11, intitulée « Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ».

XII. Questions relatives aux :

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

64. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer les points subsidiaires 12 a) et b) de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI, pour examen.

65. À la 9^e séance, le Président a rappelé que les Présidents du SBSTA et du SBI avaient indiqué que ces points subsidiaires de l'ordre du jour étaient examinés au titre du point 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA et du point 12 a) de l'ordre du jour du SBI ; intitulés « Forum et programme de travail ». Le SBSTA et le SBI n'avaient pas pu achever l'examen de ces points de l'ordre du jour et la question a été soumise au Président pour nouvel examen.

66. Le Président a tenu de nouvelles consultations sur ces points subsidiaires parallèlement aux consultations sur le point subsidiaire de l'ordre du jour du SBSTA et du SBI intitulé « Forum et programme de travail », qui ont abouti à l'adoption d'une décision par la COP²⁴. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de cette décision.

XIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

67. À la 9^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Aucune question n'a été soulevée par les Parties au titre de ce point de l'ordre du jour.

²³ FCCC/SBI/2015/L.34.

²⁴ Décision 11/CP.21.

XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

68. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

69. À sa 8^e séance, sur recommandation du SBI, la CMP a adopté la décision 11/CMP.11, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

C. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 14 c) de l'ordre du jour)

70. À sa 8^e séance, sur recommandation du SBI, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 12/CMP.11, intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » ;

b) Décision 8/CMP.11, intitulée « Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions durant l'exercice biennal 2016-2017 ».

XV. Réunion de haut niveau

(Point 15 de l'ordre du jour)

71. Le 30 novembre, un sommet des chefs d'État et de gouvernement a été organisé à l'invitation du Président de la République française, M. François Hollande, et du Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP. À la séance d'ouverture de ce sommet, des déclarations ont été prononcées par le Président de la République française, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP²⁵.

72. À l'ouverture du sommet, une minute de silence a été observée en hommage à toutes les victimes récentes du terrorisme.

73. Au cours du sommet, des déclarations ont été faites par les représentants de 142 Parties, dont des chefs d'État et de gouvernement, des vice-présidents ou des vice-premiers ministres.

74. À la 6^e séance de la COP tenue conjointement avec la 5^e séance de la CMP, le 7 décembre, la réunion de haut niveau a été ouverte par le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

²⁵ Les déclarations faites au sommet des chefs d'État et de gouvernement sont disponibles à l'adresse : <http://unfccc.int/9331.php>.

75. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Mogens Lykketoft, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Hoesung Lee, et la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres.

76. Des déclarations ont également été faites à l'ouverture de la réunion de haut niveau par le Premier Ministre du Swaziland, M. Barnabas S. Dlamini, le Premier Ministre des Tuvalu, M. Enele Sosene Sopoaga, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des changements climatiques des Tonga, M. Siaosi Sovaleni. Les représentants de sept Parties parlant au nom de groupes de négociation et d'autres groupes ont aussi fait des déclarations²⁶.

A. Déclarations des Parties

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

77. Durant la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 112 Parties, dont 2 chefs d'État et de gouvernement, 2 vice-présidents et vice-premiers ministres et 108 ministres et représentants de Parties^{27, 28, 29}.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

78. À la 9^e séance de la COP tenue conjointement avec la 7^e séance de la CMP, le 8 décembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales³⁰.

XVI. Questions diverses

(Point 16 de l'ordre du jour)

79. À sa 9^e séance, la CMP a constaté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

²⁶ Les déclarations faites à la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php. Elles sont considérées comme faisant partie des documents officiels de la session.

²⁷ Voir note 26 ci-dessus.

²⁸ Sur les 112 déclarations, 7 ont été faites au nom de groupes de négociation et d'autres groupes.

²⁹ Une intervention a été faite par un membre de la délégation chinoise présent dans la salle. Les détails concernant cette intervention sont disponibles à l'adresse : <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop21/events/2015-12-08-10-00-conference-of-the-parties-cop-8th-meeting-conference-of-the-parties-serving-as-the-meeting-of-the-parties-to-the-kyoto-protocol-cmp-6th-meeting/china>.

³⁰ Voir note 26 ci-dessus.

XVII. Conclusion des travaux de la session

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

80. À sa 9^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur sa onzième session³¹ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever le rapport de la session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

81. À la 9^e séance, le 12 décembre, un représentant du secrétariat a présenté une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des décisions adoptées lors de la session.

82. Des ressources additionnelles, venant s'ajouter au budget de base pour 2016-2017, seront nécessaires pour que le secrétariat puisse exécuter les activités demandées au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, « Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique » ; un montant de 325 000 euros sera nécessaire pour financer le coût des activités liées à l'examen technique en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre et des rapports initiaux pour la deuxième période d'engagement communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi parties au Protocole de Kyoto. Les Parties sont informées que ce coût a aussi trait au point 13 c) de l'ordre du jour du SBSTA.

83. À la même séance, sur proposition du Maroc, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.11, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République française et aux habitants de Paris ».

84. Une déclaration a été faite, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de l'Afrique du Sud³², qui a demandé qu'elle soit consignée dans le rapport.

85. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la onzième session de la CMP.

³¹ FCCC/KP/CMP/2015/L.2.

³² Disponible à l'adresse : http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/53_217_130985508145549040-G77%20and%20China%20statement%20for%20closing%20statement%20at%20CMP11%20-%20v2.pdf.

Annexe I

[Anglais seulement]

Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations that attended the eleventh session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol

A. Parties to the Kyoto Protocol

Afghanistan	Cambodia	Estonia
Albania	Cameroon	Ethiopia
Algeria	Central African Republic	European Union
Angola	Chad	Fiji
Antigua and Barbuda	Chile	Finland
Argentina	China	France
Armenia	Colombia	Gabon
Australia	Comoros	Gambia
Austria	Congo	Georgia
Azerbaijan	Cook Islands	Germany
Bahamas	Costa Rica	Ghana
Bahrain	Côte d'Ivoire	Greece
Bangladesh	Croatia	Grenada
Barbados	Cuba	Guatemala
Belarus	Cyprus	Guinea
Belgium	Czech Republic	Guinea-Bissau
Belize	Democratic People's Republic of Korea	Guyana
Benin	Democratic Republic of the Congo	Haiti
Bhutan	Denmark	Honduras
Bolivia (Plurinational State of)	Djibouti	Hungary
Bosnia and Herzegovina	Dominica	Iceland
Botswana	Dominican Republic	India
Brazil	Ecuador	Indonesia
Brunei Darussalam	Egypt	Iran (Islamic Republic of)
Bulgaria	El Salvador	Iraq
Burkina Faso	Equatorial Guinea	Ireland
Burundi	Eritrea	Israel
Cabo Verde		Italy
		Jamaica

Japan	New Zealand	Solomon Islands
Jordan	Nicaragua	Somalia
Kazakhstan	Niger	South Africa
Kenya	Nigeria	Spain
Kiribati	Niue	Sri Lanka
Kuwait	Norway	Sudan
Kyrgyzstan	Oman	Suriname
Lao People's Democratic Republic	Pakistan	Swaziland
Latvia	Palau	Sweden
Lebanon	Panama	Switzerland
Lesotho	Papua New Guinea	Syrian Arab Republic
Liberia	Paraguay	Tajikistan
Libya	Peru	Thailand
Liechtenstein	Philippines	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Lithuania	Poland	Timor-Leste
Luxembourg	Portugal	Togo
Madagascar	Qatar	Tonga
Malawi	Republic of Korea	Trinidad and Tobago
Malaysia	Republic of Moldova	Tunisia
Maldives	Romania	Turkey
Mali	Russian Federation	Turkmenistan
Malta	Rwanda	Tuvalu
Marshall Islands	Saint Kitts and Nevis	Uganda
Mauritania	Saint Lucia	Ukraine
Mauritius	Saint Vincent and the Grenadines	United Arab Emirates
Mexico	Samoa	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Micronesia (Federated States of)	San Marino	Ireland
Monaco	Sao Tome and Principe	United Republic of Tanzania
Mongolia	Saudi Arabia	Uruguay
Montenegro	Senegal	Uzbekistan
Morocco	Serbia	Vanuatu
Mozambique	Seychelles	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Myanmar	Sierra Leone	Viet Nam
Namibia	Singapore	Yemen
Nauru	Slovakia	Zambia
Nepal	Slovenia	Zimbabwe
Netherlands		

B. Observer States

Andorra
Canada
Holy See
South Sudan
State of Palestine
United States of America

C. United Nations bodies and programmes

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
Office of the United Nations High Commissioner for Refugees
Sustainable Energy for All
United Nations Capital Development Fund
United Nations Children's Fund
United Nations Conference on Trade and Development
United Nations Department of Economic and Social Affairs
United Nations Department of Public Information
United Nations Development Programme
United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific
United Nations Economic and Social Commission for Western Asia
United Nations Economic Commission for Africa
United Nations Economic Commission for Europe
United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women
United Nations Environment Programme
United Nations Global Compact
United Nations Human Settlements Programme
United Nations Institute for Training and Research
United Nations Office for Disaster Risk Reduction
United Nations Office for Project Services
United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries,
Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States
United Nations Population Fund
United Nations Secretariat

United Nations System Chief Executives Board for Coordination
United Nations University
Universal Postal Union
World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity
Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals
United Nations Convention to Combat Desertification
United Nations Forum on Forests

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Criminal Court
International Fund for Agricultural Development
International Labour Organization
International Maritime Organization
International Monetary Fund
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization
World Bank
World Health Organization
World Intellectual Property Organization
World Meteorological Organization
World Tourism Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund
International Atomic Energy Agency
International Trade Centre
Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol
World Trade Organization

Annexe II

Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention et du Protocole de Kyoto

- Première série de sessions en 2016 : 16-26 mai
- Seconde série de sessions en 2016 : 7-18 novembre
- Première série de sessions en 2017 : 8-18 mai
- Seconde série de sessions en 2017 : 6-17 novembre
- Première série de sessions en 2018 : 30 avril-10 mai
- Seconde série de sessions en 2018 : 5-16 novembre
- Première série de sessions en 2019 : 17-27 juin
- Seconde série de sessions en 2019 : 11-22 novembre
- Première série de sessions en 2020 : 1^{er}-11 juin
- Seconde série de sessions en 2020 : 9-20 novembre

Annexe III

[Anglais seulement]

Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its eleventh session

FCCC/KP/CMP/2015/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/KP/CMP/2015/2	Report of the Adaptation Fund Board. Note by the Chair of the Adaptation Fund Board
FCCC/KP/CMP/2015/3	Annual report of the Compliance Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2015/4	Annual report of the Joint Implementation Supervisory Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2015/5	Annual report of the Executive Board of the clean development mechanism to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2015/6 and Add.1/Rev.1	Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2015. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/9– FCCC/KP/CMP/2015/7	Report on credentials. Report of the Bureau
FCCC/KP/CMP/2015/L.2	Draft report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on its eleventh session
FCCC/CP/2015/L.3– FCCC/KP/CMP/2015/L.5	Expression of gratitude to the Government of the French Republic and the people of the city of Paris. Draft resolution submitted by Morocco
FCCC/SBSTA/2015/2 and Add.1 and 2	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-second session, held in Bonn from 1 to 11 June 2015
FCCC/SBSTA/2015/3	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBSTA/2015/L.15	Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-third session

FCCC/SBI/2015/10 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-second session, held in Bonn from 1 to 11 June 2015
FCCC/SBI/2015/L.19	Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-third session
FCCC/SBI/2015/L.20	Outcome of the first round of the international assessment and review process (2014–2015). Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.34	Capacity-building under the Kyoto Protocol. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.26	Administrative, financial and institutional matters. Draft conclusions proposed by the Chair

Other documents before the session

FCCC/SBI/2015/INF.9	Status of submission and review of sixth national communications and first biennial reports. Note by the secretariat
---------------------	--
